



Envoyé en préfecture le 26/10/2021  
 Reçu en préfecture le 27/10/2021  
 Affiché le 28/10/2021  
 ID : 004-290402270-20211020-DELIB\_2021\_048-DE

**ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE**

33, Rue des Entreprises - Zone artisanale de la Carrière – 04130 VOLX

04.92.74.39.34

04.92.73.21.30 (FAX)

[info@canaldemanosque.com](mailto:info@canaldemanosque.com)

[www.canaldemanosque.com](http://www.canaldemanosque.com)

## TRANSFERT TEMPORAIRE DE DROIT D'EAU ANNEE ....

**Je soussigné,**

NOM ET PRENOM : .....

N° ADHERENT : .....COMMUNE : .....

Adresse : .....

Tel : .....Email : .....

**Déclare demander le transfert temporaire d'eau comme suit :**

Numéro de poste	Débit souscrit	Débit livré actuel	Débit livré demandé	Parcelles			
				Commune	Section	N°	Surface en m <sup>2</sup>

La demande temporaire de transfert d'eau sera appréciée par les services de l'ASCM selon les caractéristiques techniques et les aménagements d'eau disponibles.

Le débit livré modifié sera pris en compte dans l'établissement des feuilles d'arrosage et des redevances syndicales et reconduit tacitement d'une année sur l'autre, sauf avis contraire valablement notifié par l'adhérent à l'ASCM avant le 31 décembre de l'année précédente.

Le....., à.....

Signature du titulaire,  
(cachet)